

# REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. Du mardi 13 mai 2025 A 18 h PROCES VERBAL

Le mardi 13 mai 2025, à 18 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

<u>Membres présents</u>: Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Monsieur Vincent SAUNIER, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAOUEN, Madame Christine HERBRETEAU, Madame Christine BARON.

Membres excusés : Madame Gisèle SEWERYN, Madame Sandrine DUGAST.

# Pouvoirs:

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Mireille PIVETEAU

### **ORDRE DU JOUR**

1- Reddition de comptes – information (Néant)

# **SOLIDARITE**

2- Approbation du choix du prestataire pour la mise en place d'une mutuelle communale

## **PROCES VERBAL**

N° 2025-D34 – Approbation du choix du prestataire pour la mise en place d'une mutuelle communale

Rapporteur: Mireille PIVETEAU

Madame Mireille PIVETEAU rappelle que lors de la réunion du conseil d'administration du lundi 18 mars 2025, le principe de la mise en place d'une mutuelle communale et le lancement d'un appel à partenariat avaient été approuvé à l'unanimité.

L'objectif de la mise en place de cette mutuelle communale est d'améliorer l'accès aux soins au plus grand nombre d'habitants de la ville de Mouilleron-le-Captif, grâce à une offre de complémentaire santé de qualité, durable, qui englobe la vision globale du bien-être de l'individu.

La démarche de consultation de l'appel à partenariat a été diffusée le 3 avril 2025 et clôturée le vendredi 25 avril à 12 h. Trois prestataires différents ont répondu à cet appel à partenariat. Après analyse des propositions reçues, et au regard des critères de qualité des garanties, de tarification, d'accessibilité et de services associés, l'offre de la Mutuelle MCRN a été retenue comme étant la plus adaptée aux besoins de la population.

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles notamment ses articles L.123-5 et suivants,

Vu la délibération 2025\_D26, du 18 mars 2025 lançant la procédure d'appel à partenariat pour la sélection d'un prestataire en vue de proposer une offre de mutuelle communale,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant la volonté du CCAS de favoriser l'accès aux soins pour tous, en particulier pour les administrés les plus fragiles,

Considérant que la consultation a permis de recueillir plusieurs offres analysées selon des critères de tarifs, de qualités des garanties, d'accessibilités et de services aux assurés,

Considérant que suite à l'examen des offres, la proposition de mutuelle MCRN a été jugée la plus avantageuse au regard des critères établis,

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le choix de la Mutuelle MCRN en tant que partenaire pour la mise en place d'une mutuelle communale à destination des administrés de Mouilleron-le-Captif,
  - AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 18 heures 30.

Le Président

Mireille PIVETEAU

La secrétaire